

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2015

DROIT HUMAIN À L'EAU POTABLE - (N° 2715)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD50

présenté par
M. Lesage, rapporteur

ARTICLE 7

À la seconde phrase de l'alinéa 8, substituer au mot :

« existantes »,

le mot :

« menées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.